

question et décréter qu'il ne fera pas partie du projet de loi. Le pouvoir qu'aura le comité plénier d'agir de la sorte, il doit l'obtenir, d'après le Règlement de la Chambre elle-même, au moment où le bill sera déferé au comité. Le ministre a simplement déclaré qu'il est prêt à prendre les mesures nécessaires pour que ce soit possible. Or il faut commencer par adopter le bill en deuxième lecture avant de pouvoir l'étudier en comité. Après la deuxième lecture il demandera à la Chambre d'autoriser le comité à diviser le bill s'il le désire, mais, s'il ne le veut pas, il pourra prendre cette décision alors aussi bien que maintenant.

M. FULTON: A ce sujet, ne faut-il pas qu'il y ait une motion pendant que la Chambre...

M. L'ORATEUR: A l'ordre.

M. QUELCH: La proposition du ministre de l'Agriculture me semble excellente. Par ailleurs, ne pourrait-il pas y avoir une autre solution, car n'a-t-on pas déferé le bill sur les affaires des anciens combattants au comité des affaires des anciens combattants qui doit l'étudier et faire rapport d'une partie à la Chambre, tout en gardant le reste de la mesure pour plus ample discussion? Ne pourrait-on pas déferer tout ce bill au comité de l'Agriculture, qui ferait rapport ensuite de la partie ayant trait au paiement des augmentations?

Le très hon. M. GARDINER: Nous ne pourrions effectuer les paiements avant deux ou trois semaines, et il faudrait les faire plus promptement que cela.

M. COLDWELL: Il me semble que le ministre devrait tenir compte de l'argument qu'a exposé l'honorable député de Swift-Current (M. Bentley). Sa proposition d'hier soir visait à faciliter les paiements aux cultivateurs. Si nous introduisons cette question dans la discussion de l'amendement relatif à la méthode de vente de l'avoine et de l'orge, au risque de voir ces paiements retardés, il vaudra mieux, je crois, que le ministre procède de la façon primitivement indiquée, et nous nous prononcerons alors sur le principe du projet de loi.

Le très hon. M. HOWE: La voie que doit suivre le ministre est toute tracée. Il procédera de la façon indiquée et il présentera ces motions aux divers stades de l'examen. Le comité pourra les approuver ou les rejeter.

M. J. A. ROSS (Souris): Je désire formuler quelques observations sur la mesure, maintenant que nous en avons fini avec la procédure. Je suis de ceux qui croient que nous devons soit procéder maintenant et étudier

le bill à ce stade, soit donner notre adhésion au principe dont il s'inspire. Je me rends compte des difficultés que la procédure nous a fait éprouver aujourd'hui. Le ministre a promis sur tous les tons hier soir qu'il diviserait le bill en deux. Quand nous en serons rendus à ce stade, on nous demandera d'adopter la motion portant deuxième lecture du bill et, si nous y consentons tous, nous accepterons tout en principe, ce que je ne saurais faire présentement. Nul, plus que moi à la Chambre, ne désire faciliter les versements aux cultivateurs. C'est ce que j'avais à l'esprit lors du projet de résolution...

Le très hon. M. GARDINER: J'en appelle au Règlement, parce que la déclaration qu'on vient de formuler n'est pas conforme à l'attitude des membres du Gouvernement. Le ministre du Commerce a dit que le Gouvernement, ou que le parrain de la mesure n'estime pas que les membres de l'opposition officielle, ni de quelque autre parti de la Chambre, votent sur cet article en particulier lorsqu'ils se prononcent sur le principe dont s'inspire le bill. On l'a nettement laissé entendre dans la procédure qu'on a énoncée, et il est possible de le faire. On ne reprochera à personne d'avoir adopté cette attitude. On peut voter contre cet article. J'entends quelqu'un murmurer: "Que faites-vous du Règlement?" Je viens de lire le Règlement. La Chambre y est autorisée à donner des directives au comité, et le ministre a déclaré qu'il proposera à la Chambre d'autoriser le comité à diviser le bill.

Rien ne saurait être plus clair que cela. Lorsque les honorables députés se prononceront sur le principe à la base du projet de loi, ils ne se prononceront pas sur cela. Le projet de loi sera divisé et la question des céréales de provende sera alors étudiée séparément.

M. ROSS (Souris): Monsieur l'Orateur, je désire étudier le projet de loi en ce moment. Quoi qu'en dise le ministre, nous devons nous conformer au Règlement. Voilà la raison du dilemme dans lequel nous nous débattons cet après-midi. Je le regrette, mais il me faut formuler quelques observations en ce moment. Je tiens à redire que tous les membres de notre parti souhaitent autant que quiconque faciliter le versement immédiat aux cultivateurs des sommes que la Commission du blé détient actuellement à l'égard de ces campagnes agricoles. Nous désirons vivement que ces paiements soient effectués. Si j'ai bien compris les directives qu'a données le ministre du Commerce, immédiatement après la mise à l'étude du bill en vue de la deuxième lecture,—le bill, si je l'ai bien lu, sera divisé en deux pour l'étude en comité et